

DISSENTING OPINION OF JUDGE ELIAS

I wish to dissent from the Order made by the Court because I believe that Nicaragua's Application for permission to intervene should be heard and disposed of by the full Court and not by the Chamber.

My first reason is based on the main question of the scope of chamber jurisdiction: the scope of the jurisdiction of this Chamber, or of any other chamber composed by the Court under the present Rules, is neither definitive nor final, so that one cannot regard jurisdiction as being transferable *holus bolus* from the International Court of Justice itself to its affiliate envisaged in Article 26 of the Statute, or by any other text.

My second reason is the almost absolute one that Article 27 of the Statute provides clearly that "A judgment given by any of the chambers provided for in Articles 26 and 29 shall be considered as rendered by the Court". It must follow that the Court and all its Members are bound by the judgment of a chamber, but not necessarily by a judgment arrived at by whatever means, or in defiance of a rule of justice overlooked or misconceived, or one subsequently overruled by the Court in the long run. This is so because, even though every Member of the Court is bound by the decision of the chamber, no non-member of the chamber has the chance or indeed the right to take part or to intervene in the work of the chamber before its decision is handed down. This means that there is no opportunity for any Member to criticize, or to point out any lacunae before the case is ended by the particular chamber; nor has the Court any opportunity to intervene. Yet according to the present Statute the decision is one by which the Court must be regarded as also bound, without having had any opportunity of interference.

It is, however, inconceivable that the jurisdiction as conferred upon the Court by Article 36 of the Statute does not admit of any exception, and binds only the Court within the meaning of the law as envisaged by it. If, for any reason, a chamber exercises so-called jurisdiction which is vitiated by any rule of law or of justice, a judgment delivered by it may not be accepted in every respect as *ipso facto* binding, even though that judgment is apparently unexceptionable otherwise. It therefore follows that, unless Article 26 of the Statute itself, or the implementing Article of the Rules by which chambers are established, so define the scope and purpose of a chamber formed to deal with a particular matter referred to it, there cannot be a wholesale transfer of general jurisdiction of the Court by the assignment of a particular case to a particular chamber. It remains to be proved that a chamber is the equivalent of the Court in all respects. It may be noted that under Article 30 of the Statute the Court reserves the exclu-

OPINION DISSIDENTE DE M. ELIAS

[Traduction]

Je me dissocie de l'ordonnance qu'a rendue la Cour car j'estime que c'est la Cour plénière et non la Chambre qui devrait connaître de la requête à fin d'intervention du Nicaragua et statuer sur cette requête.

Ma première raison est fondée sur la question essentielle de l'étendue de la compétence des chambres: l'étendue de la compétence de la présente Chambre, ou de toute autre chambre constituée par la Cour en application de son Règlement actuel, n'est ni finale ni définitive, de sorte qu'on ne peut considérer que la compétence est directement transférable de la Cour internationale de Justice elle-même à l'une des chambres visées à l'article 26 du Statut ou dans tout autre texte.

Ma seconde raison, presque inattaquable, est que l'article 27 du Statut dispose clairement que «tout arrêt rendu par l'une des chambres prévues aux articles 26 et 29 sera considéré comme rendu par la Cour». Il s'ensuit obligatoirement que la Cour et tous ses membres sont liés par un arrêt rendu par une chambre, encore qu'ils ne le seraient pas nécessairement par un arrêt auquel une chambre parviendrait par n'importe quel moyen ou au mépris d'une règle de bonne administration de la justice qui serait négligée ou mal interprétée ou que la Cour finirait par rejeter. En effet, chaque membre de la Cour est certes lié par la décision d'une chambre, mais ceux d'entre eux qui ne sont pas membres de cette chambre n'ont pas la possibilité ni même le droit de prendre part à ses travaux ou d'intervenir dans ceux-ci avant qu'elle ait rendu sa décision. Cela veut dire qu'ils n'ont pas la faculté de formuler des critiques ou de relever des lacunes avant que la chambre ait statué; et la Cour n'a pas non plus l'occasion d'intervenir. Or, conformément au Statut actuel, la décision doit être considérée comme liant également la Cour, sans que celle-ci ait la moindre possibilité d'intervenir.

On ne saurait toutefois concevoir que la compétence qui est conférée à la Cour par l'article 36 du Statut ne souffre aucune exception et lie seulement la Cour au sens du droit tel que le Statut l'envisage. Si, pour une raison quelconque, une chambre exerce une prétendue compétence et que cette compétence est viciée au regard d'une règle de droit ou d'une règle de bonne administration de la justice, l'arrêt rendu par cette chambre peut ne pas être accepté à tous égards comme obligatoire *ipso facto*, même si cet arrêt ne semble par ailleurs pas devoir susciter de critiques. Il s'ensuit que, comme l'article 26 du Statut lui-même ou l'article correspondant du Règlement, en application duquel les chambres sont créées, ne définissent pas de la sorte l'étendue des pouvoirs et le mandat d'une chambre constituée pour connaître d'une affaire particulière, il ne peut y avoir tranfert global de la compétence générale de la Cour par la dévolution d'une affaire déterminée à une chambre déterminée. Il reste d'ailleurs à prouver

sive right to frame “rules for carrying out its functions. In particular, it shall lay down rules of *procedure*” (emphasis added). This shows that the chamber is not entirely its own master, and that it is possible that certain aspects of jurisdiction are residual or exerciseable only by the Court itself.

When the chamber procedure was conceived and framed — a process which may be regarded as having been somewhat hurried — not enough attention was paid to refining and considering its full implications in the administration of justice. That this has been so can easily be shown by going through the *arcanum* of decisions so far delivered under the chamber procedure since the wholesale adoption of the chamber procedure in the case concerning *Delimitation of the Maritime Boundary in the Gulf of Maine Area*. The entire machinery of chamber procedure has been shown time and again to be in need of a thorough overhaul, especially from the point of view of its implication in the declaration of general principles of international law, like that of intervention, which is necessarily wider than the narrow issues which Article 26 envisaged as the *only* work for a chamber. The chamber cannot be asked to undertake the finding of general principles of public international law, and is therefore not given the same authority and jurisdiction as the Court, unless specific provision is made in a particular case in the establishment or provenance of the chamber.

Finally, the present Order is too narrow, and seems consumed by preoccupation with a narrow conception of intervention, a concept which in all cases is wider than the Court Order itself, or even its broader implications. The Order, in refusing to allow the request of Nicaragua to be dealt with by the Court fails to refer to the relevant consideration that it may raise problems such as the appointment of an *ad hoc* judge or other issues of the composition of the Chamber itself. If such problems were handled by the Court the matter could be dealt with by handing back the request of Nicaragua to the Chamber for disposal as appropriate. The Chamber cannot be expected to refer such matter or matters to the full Court for directions several times in succession in the course of its treatment of a single application. Clearly, a chamber of *equal* competence or jurisdiction cannot be expected to have matters referred in this way to “its” own organ within the ICJ system. The Chamber must also never be allowed to deal with such issues as appointment of an *ad hoc* judge, another problem of general international law the scope of which is too wide for the Chamber in any event.

(Signed) T. O. ELIAS.

qu'une chambre est à tous égards l'équivalent de la Cour. Il y a lieu de relever qu'en vertu de l'article 30 de son Statut la Cour se réserve le droit exclusif de déterminer « par un règlement le mode suivant lequel elle exerce ses attributions. Elle règle notamment sa *procédure* » (les italiques sont de moi). Cela montre que la Chambre n'est pas entièrement libre et qu'il est possible que certains aspects de la compétence aient un caractère résiduel ou ne puissent être exercés que par la Cour elle-même.

Lorsque la procédure devant les chambres a été conçue et élaborée — un peu hâtivement, semble-t-il — on ne s'est pas suffisamment préoccupé de définir toutes ses implications sur l'administration de la justice. On s'en rend bien compte en explorant les arcanes des décisions rendues jusqu'à présent dans le cadre de la procédure devant des chambres, depuis l'adoption de cette procédure dans l'affaire de la *Délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine*. On a vu à maintes reprises que toute la procédure devant les chambres avait besoin d'être complètement révisée, en particulier au regard de ses implications sur l'énonciation de principes généraux du droit international, comme celui de l'intervention, énonciation qui va nécessairement au-delà de l'examen des questions limitées que l'article 26 considère comme constituant la *seule* activité d'une chambre. On ne peut demander à une chambre de dégager des principes généraux de droit international public; elle n'est par conséquent pas investie de la même autorité ni de la même compétence que la Cour, à moins que, dans une affaire déterminée, cela ne soit spécialement prévu lors de la constitution de la chambre ou que cela ne ressorte de sa genèse.

Enfin, la présente ordonnance est trop étroite; il semble que l'on s'y soit efforcé de traduire une conception restreinte de l'intervention, notion qui est en tout cas plus large que la teneur de l'ordonnance de la Cour ou même que ses répercussions lointaines. En ne permettant pas que la requête du Nicaragua soit examinée par la Cour, l'ordonnance ne tient pas compte d'une considération importante, à savoir que cette requête peut soulever des problèmes tels que la désignation d'un juge *ad hoc* ou d'autres questions concernant la composition de la Chambre elle-même. Si ces problèmes étaient examinés par la Cour, celle-ci pourrait procéder par renvoi de la requête du Nicaragua devant la Chambre pour qu'elle règle la question de façon appropriée. On ne peut s'attendre à ce que, plusieurs fois de suite pendant qu'elle connaît d'une même requête, la Chambre renvoie une ou plusieurs questions de ce genre à la Cour plénière, afin d'en obtenir des directives. Il est clair qu'on ne peut s'attendre à ce qu'une chambre ayant une compétence ou une juridiction *égale* à celle de la Cour puisse ainsi déférer les questions à « son » propre organe au sein du système de la Cour. Il ne faut pas non plus permettre que la Chambre puisse connaître un jour de questions telles que la désignation d'un juge *ad hoc*; c'est là un autre problème de droit international général dont la portée est de toute façon trop large pour la Chambre.

(Signé) T. O. ELIAS.